

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	22	Décompte des voix	
Quorum :	11	Abstentions :	0
Membres présents :	7	Votants :	12
Membres représentés :	5	Blancs ou nuls :	0
Total des membres présents et représentés :	12	Votes exprimés :	12
		Majorité requise :	7
		Pour :	12
		Contre :	0

Pièces jointes :

Compositions nominatives du comité de sélection section 92 et modification du comité en section 2 en vue des concours de recrutement des maîtres de conférences à la rentrée 2024

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur le :
---	---